



Madame Michèle TABAROT
Député des Alpes-Maritimes

Le Cannet, le 15 mai 2020,

Monsieur le Ministre,

Par Décret du n°2020-568 du 14 mai 2020, le gouvernement a déterminé la liste des départements et des établissements dans lesquels une prime exceptionnelle pourra être versée aux agents de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Je tenais à vous faire part de ma totale désapprobation alors que les Centres Hospitaliers de Cannes et de Grasse n'y sont pas intégrés.

Cette décision est injuste alors que les agents de ces deux établissements ont été remarquables et pleinement mobilisés dans les conditions particulièrement difficiles de l'épidémie. Ils se sont montrés solidaires et disponibles et ont permis à notre système hospitalier de faire face, au plus dur de la crise, en soulageant parfois des équipes d'autres régions.

Je peux d'ailleurs témoigner de l'action courageuse des médecins et personnels soignants de l'hôpital de Cannes dans la lutte contre le Covid-19 sur la commune du Cannet et dans notre bassin de vie. Je sais qu'il en va de même s'agissant de l'hôpital de Grasse pour son territoire.

Au regard de ces éléments, je souhaite que vous puissiez faire modifier le décret afin d'y intégrer les Centres Hospitaliers de Cannes et de Grasse dont les personnels méritent toute notre gratitude et notre reconnaissance.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michèle TABAROT

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris